

## Écoles primaires Les Primevères-Jouvence Conseil d'établissement

Séance ordinaire  
Mardi 3 mai 2022 au local 126 de l'école Les Primevères

### Procès-verbal **ADOPTÉ**

#### Présences :

##### **Pour représenter les parents :**

- M. Evans Lévesque, vice-président
- M<sup>me</sup> Julie Drapeau, trésorière
- M<sup>me</sup> Nabila Yasmine Saidji
- M<sup>me</sup> Sonya Trudeau

##### **Pour représenter le personnel enseignant :**

- M<sup>me</sup> Anne Alain
- M<sup>me</sup> Karine Dionne
- M<sup>me</sup> Hélène Beaulieu
- M<sup>me</sup> Marie-Renée Coulombe

##### **Pour représenter le personnel de soutien :**

- M<sup>me</sup> Nancy Gendron
- M<sup>me</sup> Claudia Couture

##### **Pour représenter les membres de la communauté :**

- M. Réjean Martel

##### **Direction de l'école :**

- M. Maxim Pilote, directeur
- M<sup>me</sup> Alexandra Therrien, directrice adjointe

##### **Absents :**

- M<sup>me</sup> Catherine Fournel, présidente
- M. Aurélien Dupuy

## École institutionnelle Les Primevères-Jouvence Convocation du Conseil d'établissement

**Date : Le mardi 3 mai 2022**

**Heure : 19h**

**Lieu : Local 126 de l'école Les Primevères**

---

### Projet d'ordre du jour

#### Bloc d'ouverture

Parole au public

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption du projet d'ordre du jour
4. Adoption et suivis au procès-verbal de la rencontre du 22 mars 2022<sup>1</sup>

#### Bloc décision

5. Entrée progressive du préscolaire pour l'année 2022-2023
6. Adoption du calendrier d'ouverture des services de garde pour l'année scolaire 2022-2023
7. Adoption des règles relatives aux contributions financières exigées aux parents pour 2022-2023
8. Activités nécessitant un déplacement à l'extérieur ou un changement aux heures régulières (si nécessaire)

#### Bloc de consultation

9. Information générale :
  - a. de la présidente;
  - b. de la direction;
  - c. du représentant au comité de parents;
10. Divers
  - a. Conférence pour les parents
  - b. Formation des groupes

---

<sup>1</sup> Document annexé

11. Levée de l'assemblée.

## 1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Evans Lévesque, vice-président de l'assemblée, souhaite la bienvenue aux membres. Il ouvre ensuite l'assemblée.

## 2. Vérification du quorum

Monsieur Maxim Pilote, directeur, constate le quorum.

## 3. Adoption du projet d'ordre du jour

Monsieur Evans Lévesque présente l'ordre du jour. Madame Nabila Yasmine Saidji demande d'ajouter un point d'information concernant la formation des groupes.

**CÉ.21-22 – 35** Il est proposé par Nabila Yasmine Saidji appuyé par Julie Drapeau, d'adopter le projet d'ordre du jour.

## 4. Adoption et suivis au procès-verbal de la rencontre du 22 mars 2022

Modifications : Une modification est apportée à la résolution 21-22 – 32.

Suivi :

Monsieur Maxim Pilote se questionne concernant le poste de Madame Dominique Doré. Il recommande de poursuivre le fonctionnement du CE sans élire une nouvelle personne jusqu'à la fin de l'année scolaire. *Deux membres pour et une abstention.*

Il explique ensuite que lors de la tenue du camp de vacances *Kéno*, Madame Karine Dionne ainsi que sa collègue offriront leur classe comme locaux de dérivation COVID.

**CÉ.21-22 – 36** Il est proposé par Karine Dionne, appuyé par Anne Alain, d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 22 mars 2022.

## **5. Entrée progressive du préscolaire pour l'année 2022-2023**

Madame Alexandra Therrien explique que cette année, les futurs élèves du préscolaire auront la chance de venir passer une journée à l'école. À cet effet, l'école Jouvence accueillera les enfants le 27 mai en avant-midi tandis que l'école Les Primevères accueillera les élèves âgés de 4 ans le 31 mai en avant-midi et les enfants de 5 ans, le 2 juin en avant-midi.

Lors de ces avant-midis, les enfants auront l'occasion de visiter leur classe et d'avoir un premier contact avec les enseignantes du préscolaire. Pendant ce temps, les directions ainsi que les membres du service de garde rencontreront les parents pour une séance d'informations.

Finalement, la rentrée scolaire des élèves du préscolaire s'effectuera de façon progressive sur trois jours. Les enfants devront être présents à chacune de ses journées. De plus, le service de garde sera offert pendant les périodes où les élèves ne seront pas en classe.

### **CÉ.21-22 – 37**

Il est proposé par Marie-Renée Coulombe, appuyé par Karine Dionne, d'adopter l'entrée progressive du préscolaire pour l'année 2022-2023.

## **6. Adoption du calendrier d'ouverture des services de garde pour l'année scolaire 2022-2023**

Madame Claudia Couture présente le calendrier d'ouverture des services de garde pour l'année scolaire 2022-2023. Monsieur Maxim Pilote rappelle qu'il y a un système en alternance pour l'ouverture des services de garde des écoles Les Primevères et Jouvence.

### **CÉ.21-22 – 38**

Il est proposé par Nabila Yasmine Saidji, appuyé par Sonya Trudeau, d'adopter le calendrier d'ouverture des services de garde pour l'année scolaire 2022-2023.

## **7. Adoption des règles relatives aux contributions financières exigées aux parents pour 2022-2023**

Monsieur Maxim Pilote explique qu'il y a quelques années, une poursuite judiciaire a eu lieu entre les parents et les commissions scolaires, car ces derniers contestaient certains frais leur étant chargés. À la suite de cette poursuite, une entente hors cours a engendré la mise en place de règles relatives aux contributions financières exigées aux parents dans toutes les écoles du Québec. Il présente ensuite ces dites règles pour l'année 2022-2023.

**CÉ.21-22 – 39**

Il est proposé par Karine Dionne, appuyé par Hélène Beaulieu, d'adopter les règles relatives aux contributions financières exigées aux parents pour 2022-2023.

**8. Activités nécessitant un déplacement à l'extérieur ou un changement aux heures régulières (si nécessaire)**

Madame Alexandra Therrien explique que la sortie de fin d'année sur Louis-Joliette pour les élèves de 6<sup>e</sup> année a déjà été approuvée par les membres du conseil d'établissement. Cependant, en raison d'un problème avec le transport, les élèves arriveront plus tôt dans le Vieux-Québec. De ce fait, les enseignantes de 6<sup>e</sup> année proposent d'ajouter la visite des fortifications sur la terrasse Dufferin. Les coûts pour cette activité sont de 2.50 \$, mais seront assumés par le budget subventionné.

**CÉ.21-22 – 40**

Il est proposé par Hélène Beaulieu, appuyé par Sonya Trudeau, d'accepter la tenue de la sortie de fin d'année des finissants de 6<sup>e</sup> année.

Monsieur Maxim Pilote demande aux membres du conseil d'établissement une préautorisation conditionnelle à la décision du Centre de services scolaire des Découvreurs de pouvoir faire un déplacement d'horaire lors de la dernière journée d'école. Si cela est possible, les enseignants ainsi que les enfants finiraient plus tôt en après-midi.

**CÉ.21-22 – 41**

Il est proposé par Claudia Couture, appuyé par Marie-Renée Coulombe, d'autoriser le changement d'horaire pour la dernière journée d'école.

Madame Claudia Couture explique que trois éducatrices de 5<sup>e</sup> année aimeraient pouvoir dormir à l'école Les Primevères avec les élèves de 5<sup>e</sup> année le 2 juin prochain. Si l'activité est approuvée, les élèves seraient déjà présents pour la journée pédagogique. Madame Claudia Couture mentionne qu'elle sera présente avec les trois éducatrices et que tous les élèves de 5<sup>e</sup> année seraient invités à participer, même ceux ne fréquentant pas le service de garde de l'école. Lors de ces échanges, Monsieur Martel mentionne qu'à l'avenir, une activité ne devrait pas être annoncée aux élèves avant que celle-ci n'ait été approuvée par le conseil d'établissement.

**CÉ.21-22 – 42** Il est proposé par Marie-Renée Coulombe, appuyé par Evans Lévesque, d'accepter la tenue de l'activité récompense pour les élèves de 5<sup>e</sup> année.

## 9. Information générale

### a. de la présidente;

Aucune information.

### b. de la direction;

Monsieur Maxim Pilote mentionne aux membres du conseil d'établissement que dernièrement, deux compagnies de transport ont été dans l'obligation d'annuler leur contrat, car ils n'étaient pas en mesure de respecter les clauses de celle-ci. Pour assurer l'accès au transport scolaire, l'école Les Primevères-Jouvence changera d'horaire l'an prochain. À l'école Jouvence, la cloche de fin de journée sonnera à 15h35 tandis qu'à l'école Les Primevères, la cloche sonnera à 15h40.

### du représentant au comité de parents;

Monsieur Evans Lévesque explique qu'il a assisté à une présentation sur les services de garde et sur l'application de la désignation d'un membre parent pour le CSSDD. Par la suite, il mentionne que le CE est responsable de la décision finale concernant la mise en fonction des micro-ondes dans les écoles.

## 10. Divers

### a. Conférence pour les parents

Monsieur Maxim Pilote propose d'attendre à l'année prochaine pour offrir les conférences aux parents. Il suggère d'utiliser le budget « Aide aux parents ». De plus, il énonce que les conférences sont terminées pour l'année en cours et que les prochaines auront seulement lieu à partir du mois de septembre 2022.

### b. Formation des groupes

Madame Nabila Yasmine Saidji explique qu'elle a eu des échos de parents concernant un déséquilibre dans la formation des groupes cette année. Elle souhaiterait qu'une attention soit portée sur la diversité des enfants lors de la formation des classes.

Madame Karine Dionne explique lorsque les enseignantes procèdent à la création des groupes, une attention particulière est portée concernant la répartition équitable des garçons et des filles ainsi que des difficultés de comportements ou d'apprentissage.

## 11. Levée de l'assemblée

Monsieur Evans Lévesque remercie les membres et annonce la levée de l'assemblée à 21h50.

### **C.E.-21-22-43**

Il est proposé par Nancy Gendron, appuyé par Madame Anne Alain, d'approuver la levée de l'assemblée.

---

Maxim Pilote  
Directeur  
École Les Primevères-Jouvence

Alexandra Therrien  
Directrice adjointe  
École Les Primevères-Jouvence

Evans Lévesque  
Vice-président du CE